

Recherches généalogiques sur les Familles de l'Audomarois

Les LESTRANGNE

Bernard CHOVAUX

créé le 27/11/2020 et modifié le 15/02/2021

Après avoir travaillé sur les PARMANT d'Ecques, dont l'un, Baudin, était marié à Anthoinette de PERNES, fille de Philippote LESTRANGNE¹, Je me suis attaqué aux KESTRAIGNE. Lorsque j'avais une étude sur les familles d'Ecques au 16^{ème} siècle, j'avais conclu avoir établi des listes de LESTRANGNE issues des différents terriers et cueilloirs que j'avais relevés : '*Ces listes successives font apparaître plusieurs branches, qui restent à reconstituer*'. J'ai regardé à nouveau les registres de la Seigneurie d'Ecques, que j'avais photographiés,² en partant cette fois des registres du 15^{ème} siècle.

Dans cette nouvelle étude, j'ai comparé les articles décrivant les parcelles tenues par les LESTRANGNE dans les différents registres³. Pour certains des articles, le nom des anciens propriétaires apparaît ('par avant X', 'jadis Y'). Des inscriptions ajoutées en marge donnent parfois le nom d'une personne ayant acquis par héritage ou achat le bien. Sur certains articles, il est précisé que le tenancier détient la terre à cause de sa femme. Au décès de cette dernière, le mari peut gérer le bien au nom de ses enfants, à moins que ces derniers soient en mesure d'exploiter eux-mêmes les biens. Un enfant peut aussi apparaître dans un cueilloir avant le décès de ses parents s'il se marie et qu'il gère les biens de sa femme. Différentes informations permettent d'identifier des parcelles : la superficie, l'appartenance ou non à un quief, le lieu, les noms des voisins identifiés dans les listes et abouts, les redevances...

Ce document présente les résultats de cette comparaison qui n'est pas évidente : certains articles peuvent parfois à deux endroits distincts du registre⁴ et il y a aussi des erreurs⁵. Il n'a pas été possible d'établir le lien entre les plus anciens LESTRANGNE identifiés au 15^{ème} siècle, Pierre, Baudin ou Clay, et ceux du 16^{ème} siècle. Il se peut que des LESTRANGNE résidaient alors dans villages autour d'Ecques et qu'ils n'avaient alors pas de biens dans la seigneurie d'Ecques. Par exemple Westecques, faisant aujourd'hui partie de la commune d'Ecques, ne relevait pas de la seigneurie d'Ecques et la recherche dans les centièmes de 1569 montre Baudin LESTRANGNE et sa sœur avait des terres sur Westecques.

En 1632, il n'y a plus de LESTRANGNE parmi les tenanciers d'Ecques. Par contre, un fils de Baudin a été retrouvé à Blendecques⁵. Adrien, qui a quelques descendants dans cette paroisse. Au 19^{ème} siècle, sur les recensements de 1820⁶, plus aucun LESTRANGNE ou LE(S)TRANGE n'apparaît⁷.

¹ Dans cette seconde version, j'ai préféré remplacer la graphie LESTRAIGNE par celle de LESTRANGNE qui est celle rencontrée dans les terriers les plus anciens.

² Archives du Chapitre de St-Omer conservées à la Bibliothèque Municipale de Saint-Omer- Série 2G des Archives Départementales du Pas-de-Calais.

³ Dans les cueilloirs, les articles d'un propriétaire sont regroupés dans une seule liste, probablement issue du rapport de dénombrement que le propriétaire devait à son seigneur. Dans des terriers, les articles sont détaillés par quief.

⁴ Entre le début et la fin de la rédaction d'un registre, un certain laps de temps s'est écoulé et il y a donc pu y avoir des transferts de propriété.

⁵ Ainsi, il a été trouvé Jacqueminette au lieu de Catherine comme prénom de la femme d'Andrieu BOURGOIS. ⁵ ZA noter un changement dans la graphie du nom : LESTRANGNE ou LESTRAIGUE, parfois orthographié LESTRAINGNE se transforme en LESTRANGE.

⁶ cf. le Répertoire des noms de famille du Pas-de-Calais en 1820, de l'Abbé R. BOYAVAL, P. BOUGART et R. BERGER.

⁷ La famille LESTRANGE a toutefois été ressuscitée dans la série romanesque Harry POTTER.

Table des Matières

Les LESTRANGNE dans les terriers et Cueilloirs d'Ecques	3
Autres données	14
Centièmes de 1569	14
Bourgeois de St-Omer	15
La Branche LESTRANGE de Blendecques	15
Annexes.....	17
Notes de lecture des terriers et cueilloirs.....	17
Extraits d'un cueilloir de 1600.....	21
Extraits du cueilloir de 1552.....	24
Extraits du cueilloir de 1545.....	29
Extraits du Gros des Notaires de Saint-Omer	34

Les LESTRANGNE dans les terriers et Cueilloirs d'Ecques

La seigneurie d'Ecques était subdivisée pour la réception des rentes foncières en quiefs. A cette époque, le quief prenait le nom du collecteur : mais au 16^{ème} siècle, les quiefsne changèrent plus de nom. Deux quiefs s'appelèrent Pierre LESTRANGNE et Baudin LESTRANGNE. Le premier changera de nom : à Pierre LESTRANGNE, se substitua comme collecteur des rentes Jacquemart LEFEBVRE.

Ci-dessous les recherches effectuées des LESTRANGNE dans différents terriers ou cueilloirs.

Terriers du 15^{ème} siècle

Dans les terriers du 15^{ème} consultés à la Bibliothèque de St-Omer, il a été procédé à des relevés sur deux d'entre eux. Ces terriers ne sont pas datés. Le second plus récent que le premier porte une date ; mais est en fait moins ancien et dater entre 16980 et 1500.

Premier terrier

Il a été trouvé dans ce terrier des articles appartenant à

1. Baudin
2. La veuve et les hoirs de Clay LESTRANGNE
3. Clay LESTRANGNE le jeune

Dans ce terrier, dont les articles sont classés par quief, décrit un quief dit Leurechon et que recevait Pierre LESTRANGNE et qui gisait *vers soleil de rue Waboulle d'amont Esque'*. Dans ce quief, il y avait un article de Clay LESTRANGNE le Jeune, dont la parcelle était limitrophe d'une parcelle de Baudin LESTRANGNE qui avait succédé à Pierre LESTRANGNE. Un autre article de ce quief est détenu par la veuve et les hoirs de Clay LESTRANGNE.

Dans le même terrier, figure aussi le quief Baudin LESTRANGNE qui comporte deux articles de Baudin LESTRANGNE., et, dans un autre quief, intitulé Robert Brissault, Baudin et les hoirs de Clay détiennent aussi deux parcelles adjacentes.

A partir de ces constatations, il a été déduit l'hypothèse que Baudin et Clay étaient fils de Pierre, qui avait donné son nom à un quief. Une autre hypothèse : Clay le jeune, fils de feu Clay.

Second terrier

Il comporte les rapports appartenant à

1. Jehan LESTRANGNE, maréchal, demt à Ecques
2. Clay LESTRANGNE, demt à Ecques
3. Agnès HURTEVENT, veuve de Baudin LESTRANGNE, demeurant à Waboulle, paroisse d'Ecques
4. Marguerite RICQUIER, veuve de Clay LESTRANGNE, demeurant à Westecques
5. Jehan LESTRANGNE, parmentier, demt à Ecques
6. Jacquemart LESTRANGNE, demt à le Cauchie

Le rapport de Clay LESTRANGNE comporte deux articles, dont l'un correspond à celui trouvé quief Leurechon, quief désormais dénommé Pierre LESTRANGNE, dans le précédent terrier, et au nom de Clay le Josne. La veuve de l'autre Clay est toujours présent ; elle s'appelait Marguerite RICQUIERE⁸.

A Baudin LESTRANGNE, avait succédé sa veuve, Agnès HURTEVENT.

Trois autres LESTRANGNE apparaissent, deux Jehan, demeurant tous deux à Ecques, l'un maréchal et l'autre parmentier, et le troisième Jacquemart, demeurant à Cauchie, un hameau d'Ecques.

Sur le rapport d'Agnès HURTEVENT, plusieurs articles comportent en marge des modos⁹, parmi lesquels les deux Jehan. Autres modos du rapport: Oudard LESTRANGNE, Jehan de FROITMANTEL, Jehan RICQUE, Robinet de Le LOGE. Sur celui de Marguerite RICQUIER, deux modos : respectivement, Oudard et Robert LESTRANGNE.

A noter aussi que Robert LESTRANGNE figure aussi dans les listes et abouts d'un article du rapport de Jehan LESTRANGNE, parmentier, article ajouté ultérieurement et surchargeant le rapport initial.

Filiation des deux Jehan et de Jacquemart : les seuls éléments sur lesquels il est possible de s'appuyer sont les modos : les deux Jehan seraient enfants de Baudin et d'Agnès HURTEVENT. La profession permet de les distinguer. Quant à Jacquemart, il pourrait être comme Clay le Jeune, fils de Marguerite RICQUIER, veuve de Clay LESTRANGNE.

Terrier de 1520

Ce terrier comporte les rapports de

1. Oudart LESTRANGNE
2. Jacquemine Le PETIT, veuve de Jacquemart LESTRANGNE
3. Robert LESTRANGNE, demt à le Cauchie
4. Jacques LESTRANGNE, demt à Bramelaire
5. Simon LESTRANGNE, demt à Ecques
6. Laurens LESTRANGNE
7. Gilles LESTRANGNE
8. Jehan LESTRANGNE fils Robin
9. Guillaume LESTRANGNE, fils Jacquemart
10. Guille LESTRANGNE fils Jehan
11. Pierre LESTRANGNE fils Guille

⁸ Un 'E' était parfois ajouté aux patronymes des femmes...

⁹ Surcharges pour désigner les personnes ayant hérité ou acheté la parcelle décrite.

La comparaison des articles du second terrier du 15^{ème} siècle et de 1520 permet d'établir des liens entre différents LESTRANGNE. Ci-dessous de notes issues de la comparaison des terriers et desquelles ces liens ont été déduits (en annexe, un relevé des articles sur lesquels se basent les notes).

Note 1

Dans le terrier de 1520, il est fait mention de moitiés d'une pièce de 7 quartiers 7 verges figurant sur le rapport de Guille BOSQUET dit Gambe. L'une est détenue, par Marguerite BOSQUET, veuve de Jacques de COYECQUES. Quant à l'autre, elle figure dans deux rapports, ceux de Jehan, fils Robin, et de Robert (les listes et abouts montrent qu'il s'agit du même article, qui a donc été transmis par Robert – diminutif Robin – à son fils Jehan.

Note 2

Un autre article ajouté sur le rapport de Jehan LESTRANGNE, parmentier, relatif à une pièce de 7 quartiers 4 verges, correspond à l'un des articles de Guille, fils de Jehan, dans le terrier de 1520. Il est joint en 1535 à 2m pour constituer une pièce de 3m 3q 4v. Les 2m figuraient aussi en 1466 dans le rapport de Jehan LESTRANGNE, parmentier. Les 2m sont limitrophes d'une pièce située dans une autre seigneurie, celle de l'Escotterie, dont la paroisse de Westecques dépendait. Cette dernière pièce en 1535 appartenait à Gilles LESTRANGNE, fils d'Oudard.

En 1520, le rapport d'Oudard mentionne la moitié d'une pièce de 7q 4v et dont l'autre partie appartient à Guillemin – diminutif de Guille - LESTRANGNE, pièce qui, d'après le rapport de Guille, lui appartenait en totalité. Echange ou acquisition ?

Note 3

Le rapport d'Oudard LESTRANGNE en 1520 contient aussi un article relatif à 6q et qui correspond à un article de la veuve de Clay LESTRANGNE. Oudard succédait donc à la veuve de Clay, dont la pièce aboutissait en aval à une autre de ses propriétés. Or, en 1520, il était voisin de Simon, qui, lui aussi, succédait à la veuve.

Note 4

Deux rapports, l'un de Guillaume LESTRANGNE, fils de Jacquemart, l'autre de Pierre, fils de Guille et de défunte Jehanne CHRESTIA(E)N (abrégé en XPIAN dans le terrier) concernent des articles de 40v, détenus par le premier à cause de sa femme et par le second suite au décès de son oncle maternel. Il n'est pas évident qu'il s'agisse de la même pièce. Toutefois, le premier article fait supposer que Guillaume devait être marié à une CHRESTIEN, qui serait donc Jehanne, la défunte mère de Pierre, fils de Guille. Autre hypothèse : Jehanne serait décédée dans l'intervalle de temps ayant séparé l'établissement des deux rapports.

Note 5

Une pièce, décrite dans le rapport de Jacquemart, second terrier du 15^{ème} siècle se trouve divisée en deux dans le terrier de 1520, l'une détenue par la veuve de Jacquemart, Jacqueminne Le PETIT, et l'autre moitié par Guillaume, leur fils

Note 6

Dans les rapports d'Oudard et de Gilles, le même article figure. Le rapport de Gilles précise que cette pièce vient de son père. A noter des variantes dans la description de la pièce. Par exemple le lieu, dans l'un des rapports '*gisant d'aval le Grand Buisson*' et dans l'autre '*gisant vers soleil le Waboulle*'.

Ces notes donnent donc les éléments suivants

1. *Le père de Jehan est effectivement Robert (Robin, diminutif de Robert !), qui aurait été marié à une fille de Guille BOSQUET (Robin, diminutif de Robert !),*
2. *Guillaume 1,¹⁰ fils de Jehan, serait fils de Jehan, parmentier*
3. *Oudard et Simon seraient fils de la veuve de Clay*
- 4 et 5. *Pierre était fils de Guillaume 2, fils de Jacquemart et de défunte Jehanne CHRESTIEN*
6. *Gilles était fils d'Oudard*

Aucun élément n'a été trouvé sur les filiations de Jacques, Laurent et Robert LESTRANGNE. Concernant Jacques et Laurent, il se pourrait qu'ils soient frères : plusieurs de leurs parcelles sont attenantes.

Terrier de 1535

Ce terrier comporte les rapports de plusieurs des LESTRANGNE de 1520.

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Jacques LESTRANGNE | x Péronne HAIGNEREL |
| 2. Laurens LESTRANGNE | x Marguerite POSTEL |
| 3. Simon LESTRANGNE | |
| 4. Guillaume 1 LESTRANGNE fils Jehan | x Loize CONSTANT |
| 5. Gilles LESTRANGNE, fils Oudart | x Martine CHRESTIEN, fille Mahieu |
| 6. Jehan LESTRANGNE, fils Robert | x Jacqueminne VIVIEN |
| 7. Pierre LESTRANGNE, fils Guillaume 2 | x Moicque RICQUE |

Et apparaissent ceux de

8. Nicolas LESTRANGNE, fils Robert
9. Jehanne LESTRANGNE, fille de Robert x+ Thomas HULLIN
10. Péronne LESTRANGNE x Jehan LE SURRE
11. Jehan LESTRANGNE dit Note

Le rapport de Nicolas suit, dans le terrier, celui de son frère Jehan. Dans le rapport de Thomas HULLIN, il est indiqué pour l'un de ces deux articles, à cause de sa femme Jehanne LESTRANGNE, par avant Robert LESTRANGNE, d'où l'hypothèse qu'elle est aussi fille de ce Robert. Quant à Péronne, le rapport de Jehan LE SURRE contient à cause d'elle, un article qui se trouvait dans le rapport de Jacquemine LE PETIT, la veuve de Jacquemart LESTRANGNE (Voir annexe 7), d'où l'hypothèse qu'elle est fille de Jacquemart et de Jacquemine. Quant à Jehan dit Note, voir dans la section qui suit et relative au cueilloir de 1545.

¹⁰ Pour distinguer les deux Guillaumes, ils ont été numérotés dans la suite de ce document 1 et 2 ¹¹ Ce rapport précède celui de Jehan dit Note.

Un modo d'un article de Pierre LESTRANGNE, qu'il détient à cause de Moicque RICQUE, sa femme, mentionne '*Jennete fille au dit Pierre à cause de Moicque, sa mère*'

Le rapport de Laurent LESTRANGNE, par rapport à celui de 1520, comporte des articles supplémentaires. Parmi les modos, figurent Baudin, Jacqueminette et Adenette LESTRANGNE. Il apparaît aussi en marge une mention barrée d'Adam LE DOUX et aussi un article ajouté à la fin de son rapport « *Adam Le DOULCH a de son acquist 3 quartiers de terre au Halvedries par avant Jehan PAPPEGAY* », article qui correspondrait au dernier article se trouvant sur le rapport d'Adam LE DOUX en 1552 et situé au quief Collard PERDU.

A noter aussi que des modos, figurant sur deux articles du rapport détenu à cause de sa femme par Oudard CHRESTIEN, fils d'Estienne¹¹ indiquent Wallebine LESTRANGNE, voir aussi le cueilloir suivant.

Cueilloir de 1545

Dans ce cueilloir, il a été retrouvé les rapports des tenanciers suivants

1. Loize CONSTANT x+ Guillaume 1 LESTRANGNE (fils Jehan)
2. Gilles LESTRANGNE (fils Oudard)
3. Pierre LESTRANGNE (fils Guillaume 2)
4. Jehan LESTRANGNE (fils Robert)
5. Nicolas LESTRANGNE (fils Robert)
6. Jehanne LESTRANGNE (fille Robert) x+ Thomas HULLIN
7. Jacques LESTRANGNE
8. Péronne LESTRANGNE x+Jan LE SURRE

et ceux de

9. Jennete LESTRANGNE (fille de Pierre)
10. Walbine LESTRANGNE x+ Oudart CHRESTIEN, fils Estienne
11. Jehan dit Note LESTRANGNE
12. Laurens LESTRANGNE
13. Baudin LESTRANGNE
14. Adenette LESTRANGNE
15. Jacqueminette LESTRANGNE

Une note en marge du rapport de Pierre LESTRANGNE qui précède celui de Jennete, mentionne qu'il a pour fille Jehennete. Le cueilloir de 1552 confirme que Jennete est bien fille de Pierre.

Au-dessus du rapport de Walbine LESTRANGNE qui apparaissait dans le cueilloir précédent en modos d'articles d'Oudart CHRESTIEN comporte une surcharge '*vefve de Oudart XPIAN*'. Ce rapport est suivi de celui de Jehan dit Note qui ne comporte qu'un article. En 1535, le rapport de Jehan dit Note suivait déjà celui d'Oudart CHRESTIEN. Une différence entre les deux cueilloirs : il est précisé en 1545 que Jehan dit Note demeurait à Wency¹¹. En 1545, les deux rapports de Walbine et de Jehan sont précédés par celui de Jacques.

¹¹ Un Pierre LESTRAINE figure dans le registre des centièmes de Vincly établi en 1568 : un héritier de Jehan dut Note ? (Vincly est situé à une quinzaine de km d'Ecques)

Quatre rapports se suivent dans ce cueilloir de 1545, ceux de Laurent, Baudin, Adenette et Jacqueminette LESTRANGNE. Comme indiqué par les modos du rapport en 1535 de Laurant LESTRANGNE, Baudin, Adelette et Jacqueminette lui succèdent. Une question reste en suspens : le Laurent figurant en 1545 est-il celui de 1535 ou son héritier ? la question reste en suspens.

Cueilloir de 1552

Dans ce cueilloir, figurent

1. Les hoirs Gilles LESTRANGNE,
 2. Bazille LESTRANGNE
 3. Jennette LESTRANGNE, fille de Pierre
 4. Pierre LESTRANGNE, père de Jennette
 5. Jehan LESTRANGNE, fils de Robert x Jacquemine VIVIEN
-
6. Nicolas LESTRANGNE, fils de Robert
 7. Jehenne LESTRANGNE, veuve de Thomas HULLIN
 8. Nicolas LESTRANGNE, comme mari de Jenne LE MARCHANT, veuve de Josse LE FOULLLON
 9. Péronne HAIGNEREL, veuve de Jacques LESTRANGNE
 10. Hamelin BRANDEFER à cause de Marie LESTRANGNE, sa femme
 11. Les enfants de Damien CHUETTE, et de Marguerite LESTRANGNE
 12. Adam Le DOUCH, à cause de Jehanne LESTRANGNE, sa femme
 13. Laurens LESTRANGNE
 14. Baudin LESTRANGNE
 15. Adenette LESTRANGNE
 16. Jacqueminette LESTRANGNE
 17. Péronne LESTRANGNE, veuve de Jehan LE SURRE
 18. Guille BAZIN, à cause de Jehanne LESTRANGNE, fille de Pierre

Les biens de Gilles LESTRANGNE n'ont pas encore fait l'objet de partage entre ses héritiers. Toutefois, une parcelle de 7 quartiers du quief Hugues TERRY ne figure plus sur le rapport de héritiers. Sur le Cueilloir de 1545, il est indiqué '*par avant à Guillaume LESTRANGNE*'. Or, en 1552, sur le rapport de Bazille, l'un des deux articles est une pièce de 7 quartiers 4 verges du quief Hugues TERRY qui était aussi '*par avant à Guillaume LESTRANGNE*'. Bazille était-il fils de Gilles ou de Guillaume, fils de Jehan ? Il se pourrait qu'il y ait aussi un Guillaume, fils de Gilles ; C'est pour le moment l'hypothèse retenue.

Deux rapports sont au nom de Nicolas LESTRANGNE. Ce devrait être le même : sur le second, il est précisé '*comme mari de Jenne LE MARCHANT, veuve de Josse LE FOULLLON*'. Il s'est probablement remarié à Jenne LE MARCHANT, dont il devait gérer les biens.

Les rapports de Damien CHUETTE et de Hamelin BRANDEFER comportent tous les deux à cause de leurs femmes, respectivement Marguerite et Marie LESTRANGNE un article de 3 quartiers et demi situé au Camp Bramelaire relevant du quief Boullard. Or, dans le rapport de la veuve de Jacques LESTRANGNE, Péronne HAIGNEREL¹², il y a un article de 7 quartiers au camp Bramelaire et du même quief. Cet article est

¹² Péronne HAIGNEREL se maria avec Jacques BAUWIN, cf. cueilloir de 1568.

raturé et est indiqué 'mis sur le compte de Damien CHUETTE. En fait, l'article aurait été partagé entre Marie et Marguerite, qui seraient filles de Jacques.

Le rapport d'Adam LE DOUX comporte à cause de sa femme Jehanne LESTRANGNE un article de 6 quartiers 22,5 verges gisant à Bramelaire et du quief Boullard. Cet article vient aussi du partage d'un autre article qui se trouvait en 1535 sur le rapport de Laurent LESTRANGNE. Les notes sur ce rapport laissent supposer qu'Adam LE DOUX était le beau-fils de Laurent et le beau-frère de Baudin, Adenette et Jacqueminette.

Le rapport de Guille BAZIN, à cause de Jehanne LESTRANGNE (ajout : fille de Pierre) commence par un article de 5 quartiers gisant au Wingard. Cet article se retrouve dans le rapport de Simon LESTRANGNE en 1535.

Ce dernier rapport pose problème. Y-avait-il, en effet un ou deux Pierre ? Jehanne succède à Simon. Aucun élément ne la relie à Pierre, fils de Guillaume et père de Jennette, qui est aussi mentionnée dans ce cueilloir., Une hypothèse : il y a aurait deux Pierre, l'un fils de Simon et l'autre, fils de Guillaume.

Cueilloir de 1568

Ce cueilloir contient les rapports des LESTRANGNE suivants

1. Franchois LESTRANGNE , marié à la veuve de Marand PERDU
2. Nicolas LESTRANGNE (fils Robert)
3. Baudechon LESTRANGNE
4. Jacques LESTRANGNE
5. Baudin LESTRANGNE, fils Laurent
6. Péronne LESTRANGNE, femme de Jan LOSTE 7. Laurens LESTRANGNE ainsi que ceux dans lesquels il est indiqué que les articles sont tenus à cause d'une LESTRANGNE
8. Jehan LHOSTE à cause de sa femme Péronne LESTRANGNE
9. François FAYOLLE à cause de sa femme Jehanne LESTRANGNE
10. Adam LE DOUX à cause de sa femme Jehanne LESTRANGNE
11. Jehan FRANCOIS à cause de sa femme Adenette LESTRANGNE, veuve de Henri BOUTON
12. Jan PERDU à cause de sa femme Marguerite LESTRANGNE
13. Jehan de FONTAINE à cause des enfants de sa femme qu'elle eut de Bazille LESTRANGNE
14. la veuve Jan LE CRAS, Jacqueminette LESTRANGNE, à présent femme d'Andrieu BOURGOIS

Les Cinq LESTRANGNE suivants apparaissent la première fois dans cette étude François, Baudechon, Jacques, Jehanne ; la femme de François FAYOLLE, et Marguerite, la femme de Jan PERDU

- Concernant Franchois LESTRANGNE, marié à la veuve de Marand PERDIU, plusieurs des biens qu'il gère viennent de Marand PERDU. Aucun élément sur sa filiation n'a été trouvé et apparemment, il n'aurait pas eu de postérité sur Ecques.
- Baudechon succède à Gilles sur les trois parcelles dont il dispose. D'où l'hypothèse qu'il en soit fils.

- L'une des deux parcelles de Jacques LESTRANGNE, 18 verges gisant d'aval les prés d'Izelinghen correspond à l'une figurant sur le rapport de la veuve de Péronne HAIGNEREL, le veuve de Jacques LESTRANGNE. D'où l'hypothèse qu'il en soit le fils. Aucune postérité trouvée.
- Les deux articles du rapport de François FAYOLLE figuraient dans le rapport de Jehan, fils de Robert. Il en est donc déduit que Jehanne, sa femme, était fille de Jehan, fils de Robert LESTRANGNE.
- Deux articles du rapport de Jan PERDU se trouvaient aussi dans ce rapport de Jehan, fils de Robert. Ils étaient venus à Jan PERDU à cause de sa femme Marguerite LESTRANGNE, qui serait donc aussi fille de Jehan.

Dans le registre précédent, il y avait une Péronne LESTRANGNE, veuve de Jehan Le SURRE. Or, en 1568, sur le rapport de Jan LHOSTE, fils de Phles et de Maroie FOLLIE, il est indiqué qu'il détient 7 quartiers et demi gisant à Malfoye à cause de sa femme Péronne LESTRANGNE. Il s'agit d'une parcelle appartenant auparavant aux hoirs de Gilles LESTRANGNE. Et, il y a aussi un rapport au nom de Péronne LESTRANGNE comportant 3 articles dont deux barrés et une note '*... parties seront à l'advenir celles de Jan LHOSTE, son mari*'. Or, les deux articles barrés figuraient sur le rapport de Péronne, veuve de Jehan LE SURRE. Une hypothèse dans le rapport de 1535 était qu'elle serait fille de Jacquemart et de Jacquemine Le PETIT et qu'elle se soit mariée successivement à Jehan LE SURRE et Jan LHOSTE. Cette hypothèse est remise en question par les cueilloirs suivants.

Un problème a été découvert sur le rapport de la veuve Jehan LE CRAS¹³ mariée à présent à Andrieu BOURGOIS. S'appelait-elle Jacqueminette LESTRANGNE ? Dans le rapport de Jehan LE CRAS en 1552, il est en effet indiqué pour un article situé au quief Brissault '*à cause de sa femme Catherine LESTRANGNE*', article qui se retrouve dans le rapport de la veuve en 1568. D'autre part, dans la transaction du 14/03/1583 – n° 2¹⁴, elle est dénommée Catherine.

Cueilloir de 1585

Ce cueilloir comprend les rapports suivants

1. Gilles LESTRANGNE
2. Catherine LESTRANGNE
3. Anthoine MACQUE, mari de Jenne LESTRANGNE
4. Baudin LESTRANGNE, bailli de Mussen, mari de la veuve de Julien HOIDE
5. Baudin LESTRANGNE, fils de Laurent
6. Gilles LESTRANGNE, beau-père de Marguerite LABE

Gilles LESTRANGNE est l'un des beaux-enfants de Jehan de FONTAINE, qui avait épousé la veuve de Bazille LESTRANGNE. Le premier article du rapport de Jehan en 1568 se retrouve en tête du rapport de Gilles : une parcelle d'une mesure 42 verges du quief Pierre de Wisque gisant d'aval le Hamel. Un autre rapport de Gilles LESTRANGNE, beau-père de Marguerite LABE, figure dans le cueilloir, mais il est barré.

¹³ Jan LE CRAS était, avant son remariage, veuf de Marie LABBE

¹⁴ cf. les relevés de Philippe DERIEUX

Catherine LESTRANGNE succède à Gilles, fils d'Oudart. sur une parcelle su quief Michiel de Verlinghes, qui était précédemment à Baudechon. Antoine MACQUE, à cause de Jenne LESTRANGNE, détient une parcelle, par avant Baudechon. Jenne et Catherine devraient être filles de Baudechon.

Deux rapports Baudin LESTRANGNE figurent dans le cueilloir : le premier, où Baudin, mentionné comme bailli de Mussen, est établi à cause de sa femme, veuve de Julien HOIDE, le second où Baudin est dit fils de Laurent. Dans le premier rapport, se retrouvent des parcelles du rapport de la veuve Julien HOIDZ en 1568, le second, le rapport de Baudin, fils de Laurent, en 1568.

Le rapport de François GALLET, établi à cause de sa femme veuve de Laurent LESTRANGNE, reprend une série d'articles du rapport de Nicolas LESTRANGNE en 1568. Ce Laurent est probablement distinct des autres Laurent et serait fils de Nicolas.

Cueilloir de 1598

Parmi les rapports de ce cueilloir

1. Gilles LESTRANGNE
2. La veuve Baudin LESTRANGNE, bailli de Mussen
3. François DE PERNES, par avant Baudin DE LESTRANGNE, fils Laurens
4. Baudin CARON, par avant Catherine LESTRANGNE
5. Antoine MACQUE, à cause de Jenne LESTRANGNE, sa femme

Concernant le rapport de François de Pernes, voir la section suivante relative au cueilloir de 1600

Quant au rapport de Baudin CARON, par avant Catherine LESTRANGNE, il reprend les articles de Catherine LESTRANGNE dans le cueilloir de 1585. Les avait-il obtenus par achat ou mariage ? Aucun Catherine, qui devait être la belle-sœur d'Antoine MACQUE, était effectivement la femme de Baudin CARON, laboureur à Ecques, ainsi qu'il est indiqué dans la rente du 16/03/1587 – n°106 du gros de St-Omer¹⁵.

Cueilloir de 1600

Ce cueilloir comprend les rapports de

1. Jenne LESTRANGNE, veuve de François FAIOLLE, par avant Jan, son père
2. Antoine MACQUE, à cause de Jenne LESTRANGNE, sa femme par avant Guillaume LESTRANGNE
3. Jenne et Anthoinette de PERNES, sœurs et enfants de feu François et de Philippote LESTRANGNE
4. Péronne LESTRANGNE, veuve de Jan LOSTE, par avant Gilles LESTRANGNE, son père
5. Marguerite LESTRANGNE, fille Laurent
6. Denise LESTRANGNE, fille Baudin et de Jenne Le ROY
7. Philippote LESTRANGNE

¹⁵ cf. les relevés de Philippe DERIEUX

Par rapport au précédent de 1598, ce cueilloir permet de savoir que Franchois de PERNES, dont les biens venaient de Baudin LESTRANGNE était marié à Philippote LESTRANGNE. Il semble vraisemblable que Baudin était le père de Philipotte, qui s'est remariée, après le décès de Franchois, à Pierre MACQUEMINE.

Baudin était aussi le père de Denise qu'il eut de Jenne Le ROY, qui devrait être la veuve de Julien HOIDE et qui s'est remariée après 1568 à Baudin. Philipotte est certainement née avant 1568 et ne peut être fille de Jenne LE ROY.

A noter un autre enfant de Baudin, Adrien, oncle de Jenne et Anthoinette de PERNES, et cité dans le rapport de ces dernières.

Il y a aussi un rapport de Péronne, veuve de Jan LOSTE. Ce rapport confirme qu'elle est filles de Gilles. Etant encore vivante en 1613 il est peu vraisemblable que ce soit la veuve de Jan Le SUR.

Enfin, les articles du rapport de Marguerite, fille de Laurent LESTRANGNE, permettent de déterminer qu'il s'agit de la veuve de Franchois GALLET (cf. le cueilloir de 1585).

Terrier de 1615

Parmi les rapports, ceux de

1. Péronne LESTRANGNE, veuve de Jan LHOSTE
2. Antoine MACQUE, à cause de Jenne LESTRANGNE, sa femme
3. Marguerite LESTRANGNE, fille Laurent
4. Philipotte LESTRANGNE
5. Baudin PARMAN (mari d'Antoinette de PERNES)

Par rapport au cueilloir de 1600, il n'y a pas d'éléments nouveaux

Terrier de 1632

Le terrier de la seigneurie d'Ecques ne comporte plus de rapports établis par un ou une LESTRANGNE

Arborescence

Ci-dessous un résumé des liens résultant de l'analyse ci-dessus.

(Attention ! Certaines des hypothèses sur ces liens peuvent être remis en question à partir des archives de la seigneurie d'Ecques.)

1. Baudin x Agnès HURTEVENT
 - 1.1. Jehan, maréchal
 - 1.2. Jehan, parmentier x Jenne CHRESTIEN
 - 1.2.1. Guillaume
2. Clay x Marguerite RICQUIER
 - 2.1. Clay le Jeune
 - 2.2. Jacquemart x Jacquemine Le PETIT
 - 2.2.1. Guillaume x Louise CONSTANT

- 2.2.1.1. Pierre x Moicque RICQUE
- 2.2.1.2. Jennette
- 2.2.2. Péronne x Jehan Le SUR
- 2.3. Oudard
 - 2.3.1. Gilles x Martine CHRESTIEN
 - 2.3.1.1. Baudechon
 - 2.3.1.1.1. Catherine
 - 2.3.1.1.2. Jenne x Antoine MACQUE
 - 2.3.1.2. *Guillaume*
 - 2.3.1.2.1. Bazille x N N (xx Jan de FONTAINE)
 - 2.3.1.2.1.1. Gilles x Fremine CHRETIEN¹⁶
 - 2.3.1.3. Péronne x Jan LHOSTE
 - 2.4. Simon
 - 2.4.1. Pierre
 - 2.4.1.1. Jehanne x Guille BAZIN
- 3. N
 - 3.1. Laurent x Marguerite POSTEL
 - 3.1.1. Baudin x N N xx Jenne LEROY (x+ Julien HOYD)
 - 3.1.1.1. Adrien
 - 3.1.1.2. Philippotte x Franchois DE PERNES xx Pierre MACQUEMINE
 - 3.1.1.2.1. Anthoinette x Baudin PARMAN
 - 3.1.1.2.2. Jenne
 - 3.1.1.3. Denise
 - 3.1.2. Laurent
 - 3.1.3. Adenette x Henri BOUTON xx Jehan FRANCHOIS
 - 3.1.4. Jacqueminette
 - 3.1.5. Jehanne x Adam LE DOUX 4. N
 - 4.1. Jacques x Péronne HAIGNEREL
 - 4.1.1. Jacques
 - 4.1.2. Marguerite x Damien CHUETTE
 - 4.1.3. Marie x Hamelin BRANDEFER
- 5. N
 - 5.1.1. Walbine x Oudart CHRESTIEN
 - 5.1.2. Jehan dit Note
- 6. N
 - 6.1. Robert x N BOSQUET
 - 6.1.1. Jehan x Jacquemine VIVIEN
 - 6.1.1.1. Jehanne x François FAYOLLE
 - 6.1.1.2. Marguerite x Jan PEDU
 - 6.1.2. Nicolas x NN xx Jenne LE MARCHANT

¹⁶ cf. rentes du 16/03/1587 – n° 40 et du e du 13/02/1584 – n° 104 relevées par Philippe DERIEUX

6.1.2.1. Laurent

6.1.2.1.1. Marguerite x François GALLET

6.1.2.1.2. Catherine x Jan LE CRAS xx Andrieu BOURGOIS

6.1.3. Jehanne x Thomas HULLIN

(Non rattaché : Franchois, marié à la veuve de Marand PERDU¹⁷)

Autres données

Centièmes de 1569

Quatre mentions des LESTRANGNE ont été trouvées dans les registres de centièmes de 1569 : deux à Ecques, une à Westecques et la 4^{ème} à Vincly. Graphie : LESTRAIGNE et LESTRAINE

Pierre LESTRANGNE, propriétaire à Vincly, devrait être un descendant de Jehan dit Note. Sur le registre d'Ecques, figurent Gilles et la veuve de Baudin LESTRANGNE, Jenne LE ROY ; mais, ce registre est en fait la copie d'un registre des tailles de 1589 et non celle du registre des centièmes de 1569. Le registre de Westecques, qui ne comprend que 9 pages, ne cite que 6 personnes , dont 2 échevins, Pierre POCHOLLE

¹⁷ Jacquemine ALARD - Gros de Tr- Omer -transport n° 36 du 09/03/1612

et Nicollas VIMEY, et 2 députés Baudin LESTRAINE et Jehan ARMARIE (les deux autres imposables sont des petits propriétaires : Pierre LE FEBVRE et Josse PAPPEGAY).

Curieusement, seuls Nicollas VIMEY et Jehan ARMARIE, '*laboureur, demeurant à Westecques*', ont signé avec le greffier du dit lieu (?). Toutes les terres de Westecques ne semblent pas avoir été déclarées sur ce registre. Les tenanciers pouvaient en effet faire la déclaration dans la paroisse dans laquelle ils résidaient. Seuls 6 tenanciers possédant des terres à Westecques sont répertoriés, dont Baudin LESTRANGNE détenait 4 mesures et un quartier de terre. Baudin louait aussi à Messieurs du Chapitre de St-Omer 16 mesures, et à sa sœur 6 quartiers.

Bourgeois de St-Omer

La table des nouveaux bourgeois reçus à St-Omer, établie par Philippe DERIEUX, contient deux LESTRANGNE

1. Jehan, reçu bourgeois en 1492
2. Robert, manouvrier, de Le Cauchie d'Ecques, en 1530

Ce dernier pourrait être celui cité sur le terrier de 1520.

La Branche LESTRANGE de Blendecques

(Une nouvelle graphie est apparue sur Blendecques : LESTRANGNE est devenue LESTRANGE !

Les relevés du Gros des Notaires de St-Omer ne comprennent que quelques actes relatifs aux LESTRANGNE (voir en annexe quelques extraits issus des relevés de Philippe DERIEUX et Yves LEMAIRE et de mes propres relevés. Ci-dessous, une arborescence de cette branche reconstituée à partir de ces extraits et des BMS de Blendecques.

1. Baudin
 - 1.1. Adrien x Marie WIDECOT
 - 1.1.1. Eustache x Jenne CRENLEU
 - 1.1.2. Anne x Alexandre HEBAN
 - 1.1.3. Pierre x Nicole LOUCHIER
 - 1.1.3.1. Marie Anne
 - 1.1.3.2. Jacques¹⁸ x Marie HAMBRE xx Anne CRAUWET
 - 1.1.3.2.1. Jacques
 - 1.1.3.2.2. Guillaume
 - 1.1.3.2.3. Pierre
 - 1.1.3.2.4. Marie Françoise x Nicolas François DEMOL
 - 1.1.3.3. Pierre
 - 1.1.3.4. André & Catherine ROLANT
 - 1.1.3.4.1. Marie Antoinette x Joseph BETHENCOURT

¹⁸ Jacques figure dans les BMS de Pihem comme parrain, le 16/05/1670 de Marie Jeanne HARASSE et de Liévine LOUCHIER

1.1.4. Jacqueline x Pasquier DELEZOIDE

Annexes

Notes de lecture des terriers et cueilloirs

(La numérotation des notes correspond à celle donnée dans les différentes sections du document)

Note 1

1520

Jehan LESTRANGNE fils Robin 222

Item au quief Robin Clément la moitié de 7q 7v de jardin gisant à le Cauchie, qui fut jadis à Guille BOSQUET, listant **d'amont** à Jennet de COIECQUE, d'aval à la ruelle qui mène à St-Winocq, aboutant vers mer sur la rue de le Cauchie

Robert LESTRANGNE, demt à le Cauchie 85

Item au quief Robin Clément la moitié de 7q 7v tant manoir que terre ahanable gisant à le Cauchie, listant d'aval à la ruelle qui mène à St-Winocq, **d'amont** à l'autre moitié appartenant à Margheritte, veuve de feu Laurens LENGLETZ, aboutant vers mer sur la Grande Rue de le Cauchie et **vers soleil** à Pasquette de ST-OMER

Margheritte BOSQUET, veuve de feu Jacques de COIECQUE

Item au quief Robin Clément la moitié de 7q 7v manoir et terre ahanable gisant à le Cauchie, pris en la liste d'amont à Rémy MARTEL, **d'aval** à Robert LESTRANGNE, aboutant **vers soleil** à Pasquette de STOMER et vers mer sur la Grande Rue de le Cauchie .

Pasquette de ST-OMER 56

Item au quief Robin Clément 1m 6v sur le chemin de Mamez listant d'amont à Philippote BOUREL, d'aval au chemin de Mametz, aboutant vers soleil à Fl... BOUIT et **vers mer** à Robert LESTRANGNE à cause de sa femme et Marqheritte BOSQUET

1466

Guille BOSQUET dit le Gambe, demeurant à le Cauchie 117

Item au quief Robin Clément ~~1m 2v~~ 7q 7v tant manoir que terre ahanable gisant à le Cauchie, listant d'aval à une ruelle qui mène à St-Winocq, d'amont à ~~Moicque BIZETTE~~ aboutant vers mer sur le chemin de Cassel et vers soleil à Pierre BARDOUL

Note 2

1535

Guille LESTRANGNE, fils Jehan, parmentier 6

Tient à cause de lui, venant de la succession de ses prédécesseurs au quief Hughes Terry 3m 3q 4v de manoir et jardin s gisant en la vallée d'Ecques, listant d'amont à Maître Jacques REDIS, seigneurie de Heuringhem, d'aval à Gilles LESTRANGNE, seigneurie de l'Escotterie, aboutant vers soleil au chemin qui mène de le Wabouille à Inghem et vers mer à la becque., duquel jardin il y en a 7q 4v sur la liste d'amont

qui sont au quief Hughes TERRY et 2m sur la liste d'aval qui doivent aux Anniversaires chacun an 38s parisis et ne se trouve point en quief.

1520

Guille LESTRANGNE, fils Jehan, 223

Tient de la succession de ses prédécesseurs au quief Hughes Terry 7q 4v d'enclos gisant en la vallée d'Ecques, listant d'amont à Maître Jacques REDIS, qui est de la seigneurie de Heuringhem, d'aval au dit Guille, aboutant vers soleil au chemin qui mène dudit lieu en ladite vallée et vers mer à la becque.

Item plus aval 2m de jardin gisant à le Waboulle listant d'amont au manoir dessus dit, d'aval à la seigneurie de l'Escoterie, aboutant vers mer et vers soleil comme le manoir dessus dit et doivent lesdites 2m aux Anniversaires chacun an 38v et ne se trouvent point en quief.

Oudard LESTRANGNE 5

Item au quief Hughes Terry, la moitié de 7q 4v gisant en la vallée d'Ecques, jadis à Monsieur de Ront et pris en la liste d'amont de ladite pièce qui est enclos de nouvelles haies listant d'amont à Me Jacques REDIS, qu'il tient de la seigneurie de Heuringhem, d'aval à Guillemin LESTRANGNE, aboutant devers soleil à la rue de le Walleboulle et vers mer à la becque.

1466

Jehan LESTRANGNE, parmentier, demeurant à Ecques 114/113

L'article ci-ci-dessous a fait l'objet d'un ajout par rapport la rédaction initiale.

Item au quief Hue Terry 7q 4v de terre ahanable par avant à Monsieur de Ront, listant d'aval audit Jehan LESTRANGNE, par avant à Messieurs du Chapitre, et d'amont à la seigneurie de Heuringhem, aboutant vers soleil à le ... (Verdevoie ?), vers mer à Robert LESTRANGNE, lesquels 7q 4v doivent à Monsieur de Ront (...)

Item un manoir non amazé contenant 2m listant d'aval à Jehan le FLAMENC et d'amont à la veuve et hoirs Hughes ...¹⁹ mer à la becque qui flue les rousses 'yaulles' et vers soleil au chemin ... Waboulle en la vallée d'Ecques, lequel manoir doit 38s parisis (...)

Note 3

1520

Oudard LESTRANGNE 5

Item au quief BRISSAULT 6q de manoir gisant en la vallée d'Ecques listant vers mer au chemin d'Inghem, vers soleil à la becque, aboutant d'amont et d'aval à Simon LESTRANGNE, dont il y en a 0,5m au bout d'amont dudit manoir qui doit aux Anniversaires 21d parisis et ne se trouve point en quief.

Simon LESTRANGNE, demt à Ecques 194

Item tient ledit Simon un enclos gisant en la vallée d'Ecques, ainsi qu'il se comprend et s'étend, listant d'aval à Gilles LESTRANGNE, d'amont à 3q 8,5v appartenant audit Simon, qui devaient être

¹⁹ trop pâle...

plusieurs pièce, aboutant vers mer au chemin d'Inghem et vers soleil à la Becque, qui porte eaux sauvages, lequel enclos doit aux Anniversaires par un arrentissement 12s parisis et ne se trouvent point en quief

1466

Marguerite RICQUIERE, veuve de Clay LESTRANGNE, demeurant à Westecques 73

Item au quief BRISSAULT 6q de manoir gisant en la vallée d'Ecques listant vers mer au chemin d'Inghem, vers soleil à la becque, aboutant d'aval à la veuve Clay LESTRANGNE et d'amont à Messieurs du Chapitre, dont il y en a 0,5m au bout d'amont dudit manoir qui doit aux Anniversaires 21d parisis et l'autre mesure du bout d'aval doit à l'église d'Ecques 24s parisis et à la veuve et hoirs Hue de MUSSEN 3s parisis.

Note 4

1520

Guillame LESTRANGNE, fils Jacquemart 75

Item ledit Guille à cause de sa femme au quief Jehan Jullien 40v jadis à Jean Le BREHON, listant d'amont à Jennet CRESTIEN, fils Estienne, d'aval à la veuve Estienne CRESTIEN, aboutant vers soleil audit Jennet et vers mer à le rue de le Cauchie

Pierre LESTRANGNE, fils de Guille et de défunte Jehanne XPIAN, 313

de la formorture²⁰ à lui échue par le trépas de Guille XPIAN, son oncle, tient au quief Jehan Jullien 40v de manoir gisant à la Cauchie, qui devait être amazé, listant d'amont à Jacquet XPIAN, d'aval à Maroie Le BLOC, aboutant vers mer à le rue de le Cauchie et vers soleil à la veuve et hoirs Anthoine WILLERON.

Note 5

1466

Jacquemart LESTRANGNE 136

Item au quief Jacquemart BIZET 7q de terre de pré du Furton par avant à Jehan ..., lesquels doivent aussi au quief Jehan Simon et les quels 7q d'aval le Cauchie listant d'aval au Bosquedel et d'amont ... Miquel MARCASSIN, aboutant vers soleil à la veuve et hoirs Baudin ... et vers mer à la veuve et hoirs Hue de Mussen et à la veuve et hoirs Nicole WIDOIT, ledit pré doit à l'abbaye de St Jehan au Mont à raison de 4d la mesure.

1520

Jacquemine Le PETIT, veuve de Jacquemart LESTRANGNE 87

Item au quief Jacquemart Bizet qui doit aussi au quief Jehan Simon du Furton, la moitié de 7q et de rietz gisant au Bosquedel, listant d'aval audit Bosquedel, listant d'amont à le Cauchie, aboutant vers mer au pré Sire Aumer Le BINDRE et Clay VAROIS et vers soleil à la dite veuve et hoirs Jacquemart

²⁰ Dictionnaire Godefroy : formorture = héritage à la mort d'un parent autre que le père ou la mère

LESTRANGNE et jadis à Sire Martin WILLEMOT et à cette cause doit la moitié aux prébendes 13s courant.

Guillaume LESTRANGNE, fils Jacquemart 75

Item 3,5q tant de pré que de rietz gisant au Bosquedel, listant d'amont audit Guille, d'aval à la veuve Jacquemart, aboutant vers soleil à ladite veuve et vers mer à plusieurs terres et sont du quief Jacquemart Bizet et se doivent aussi au quief Jehan Simon sont du Furton et doivent aux prébendes à la raison de 26s courant à proportionner sur 7q tant rietz que pré pour l'arrentissement de Sire Martin WILLEMOT qui monte à 13s courant

Note 6

1520

Oudart LESTRANGNE 6

Item 4m 26,5v oui environ de terre gisant d'aval le grand Buisson vers soleil à Walleboulle, listant d'amont à plusieurs terres, d'aval à Loys DAUSQUE et autres, aboutant vers soleil au chemin de ladite Théroouanne et vers mer aux Haies de Walleboulle et plusieurs autres terres, de laquelle pièce il y a 1m qui est au quief Pierre LESTRANGNE, 9q 1,5v en la liste d'aval qui sont au quief Picotin et l'autre mesure est au quief Engherand Oste et doit ladite pièce aux Anniversaires 16s 6d parisis

Gilles LESTRANGNE 214

Item, par avant son père et Jehan de WINNESELLE, 4m 26,5v oui environ de terre gisant vers soleil le Walleboulle d'aval le grand Buisson vers soleil à Walleboulle, listant d'amont aux tournières de plusieurs terres, d'aval à demoiselle Anthoinette de Le NOEUFRUE, Jacques Le MAIRE et autres, Loys DAUSQUE et autres, aboutant vers mer aux Haies de Walleboulle et plusieurs autres terres et vers soleil au chemin qui mène de l'Eglise d'Ecques à Théroouanne, de laquelle pièce il y a 1m qui est au quief Pierre LESTRANGNE, 9q 1,5v en la liste d'aval qui sont au quief Picotin et l'autre mesure est au quief Engherand Oste et doit ladite pièce aux Anniversaires 16s 6d parisis ?

Note 7

1520

Jacquemine Le PETIT, veuve de Jacquemart LESTRANGNE 86

Item au quief Jehan Jullien 3q 9v gisant derrière le Cauchie jadis aux dessus-susdits listant d'amont à Loys LABBE et d'aval à la veuve et hoirs Jacot CONSTANT aboutant vers mer à la seigneurie de Rebecques et vers mer aux jardins.

1535

Jehan LE SURRE, mari de Péronne LE SURRE 221

Item au quief Jehan Jullien 3q 9v gisant derrière le Cauchie listant d'amont à Jehan LABBE et autres, d'aval à Péronne CONSTANT aboutant vers mer (remplacé par soleil) à la seigneurie de Rebecques et vers mer aux jardins de le Cauchie, lesquels 3q 9v doivent aux prébendes à la raison de 12s p la mesure...

Extraits d'un cueilloir de 1600

1. **Jenne LESTRANGNE, veuve de Franchois FAIOLLE, par avant Jan LESTRANGNE, son père,** tient 3q de jardin à présent amazé, gisant à le Wabouille, listant d'amont à jan Le COCQ (barré : PLUMECOCQ) et à ladite Jenne, d'aval à Hugues du CASTEL, aboutant vers soleil à la rue de Wabouille, vers mer à la Basse Rue qui mène d'Ecques à Westecque, lesquels 3q doivent aux Anniversaires 13s 6d parisis et ne se trouve point en quief.
2. Item, 1m de jardin non amazé, gisant entre l'église d'Ecques et le Wabouille, listant d'amont à Benoît PERDU, d'aval à Liévin BOUTTON, aboutant vers mer à la Basse Rue, vers soleil à la rue de Wabouille, par avant en 2 articles, à savoir 0,5m sur Chrestienne Le PIPPRE et autre 0.5m sur Clay Le CRAS et consorts, laquelle mesure doit aux Anniversaires 8s parisis et ne se trouve point en quief.
3. Item, au quief Simon Le Roy, par avant Jan LESTRANGNE, 1q 7,5v de terre gisant vers soleil le Mortoille, listant vers soleil à Adrienne ... aboutant d'amont à Messieurs, d'aval à ladite Adrienne ; lesquels 1q 7,5v doivent à la Bourse Commune 6d ob parisis.
4. Item, au quief Robert Le Bailly, 0.5m de terre, par avant Jan LESTRANGNE, gisant vers soleil le chemin d'Inghem, listant vers soleil aux enfants feu Jan CARON, vers mer audit chemin, aboutant au chemin qui mène de Mussen à Théroouanne, d'aval aux hoirs Pierre CHANTERAIN, doit aux Anniversaires 12d ob parisis.
5. Item, 3q de terre gisant vers soleil Mussen, par avant Jan LESTRANGNE, listant d'amont à Pierre Du MOUSTIER, d'aval à la Terre de la Chapelle de Matringhem, aboutant vers soleil sur le chemin qui mène de Westecque à Inghem, vers Mussen à Théroouanne , doit aux Anniversaires 6d 8d parisis et ne se trouve point en quief.
6. **Anthoine MACQUE à cause de Jenne LESTRANGNE par avant Guillaume LESTRANGNE** tient au quief Hughes Terry 7q 4v d'enclos de présentement à usage de labeur, gisant d'amont le Wabouille en la vallée d'Ecques, listant d'amont à Anne CANTELEUR, d'aval à Pasquier CARON, aboutant vers soleil à la rue qui mène de le Wabouille vers Inghem, vers mer à la becque.
7. **Jenne et Anthoinette de PERNES, sœurs et enfants de feu François de PERNES et de Philippote LESTRANGNE** tiennent par échange fait à Adrian LESTRANGNE, leur oncle, au quief Logart, 0.5m de jardin gisant à Coubronne, par avant en 2 articles, savoir 19v prises sur la liste d'aval sur Jan HALVEST et 31v prises sur la liste d'aval de 5q sur Jan LE SURRE, listant la demi-mesure d'amont Pierre MACQUEMINE à cause de ladite Philippote, leur mère, d'aval à Jan CLEMENT, aboutant vers soleil audit CLEMENT, doit à la Bourse Commune 15d parisis et à la fabrique de St-Omer 7s parisis et à la chapelle St-Eloy en l'église de St-Omer 10s parisis à portionner sur 5q dont les 31v ci-dessus déclarées sont comprises ... (*marge: Baudin PARMANT à cause d'Anthoinette*)
8. Item, au quief Dregre, par avant Ciprian de PERNES, 3q de terre gisant sur le chemin qui mène de Coubronne à Heuringhem, listant vers soleil aux tournières , vers mer à Jan MACHART, à cause de sa femme, aboutant d'amont à Anthoine XPIEN, d'aval à Marand CARON, à cause de femme, et est terrage(*marge :Estienne STERIN*).
9. Le dit **MACQUEMINE** tient à cause de **Philippote LESTRANGNE**, sa femme, par avant Jan LE SURRE, 1q 6,5v de jardin pris en un article de 5q listant d'amont à Denise LESTRANGNE, d'aval

à Jenne et Anthoinette de PERNE, aboutant vers soleil à la rue, vers mer audit MACQUEMINE, à cause dite, doit à la Bourse Commune 15d parisis et à la fabrique de St-Omer 7s parisis et à la chapelle St-Eloy en l'église de St-Omer 10s parisis à portionner sur lesdits 5q

10. Item, au quief Ploucquemenze, 0,5m 20v (*surcharge ... 16v*) d'enclos par avant ledit LE SURRE pris en 2m 16v, gisant vers l'article précédent, listant d'amont à Jan FRANCHOIS (barré : Denise LESTRANGNE), d'aval à Jan CLEMENT (barré : Adrian LESTRANGNE), aboutant vers soleil audit MACQUEMINE, vers mer à Liénart PASQUIER (barré :aux enfants de feu Jan ANSEL).
11. Item, au quief Logart, 1q 6,5v de terre pis sur la liste d'aval de 6,5q, listant d'amont à Adrian LESTRANGNE, d'aval à une piedsente qui mène de Coubronne vers St-Omer, aboutant vers mer à la becque du Brouquelquin, vers soleil à Josse du CASTEL , et doit terrage.
12. **Péronne LESTRANGNE, veuve de feu Jan LOSTE, par avant Gilles LESTRANGNE, son père**, tient au quief Robert Le Bailly, 7,5q de terre, gisant à Malfoy en la vallée d'Ecques, listant vers soleil à messieurs et autres , vers mer au chemin qui mène de Westecques à Inghem, aboutant d'amont à la terre de St Jean l'Evangéliste, d'aval aux hoirs George GAULTRAN, dont 0,5m 0,5q du bout d'amont doivent aux Anniversaires 20s parisis à portionner sur 2m tant jardin que terre.
13. Item, au quief Willebonne, par avant Enguerand TARTAIRE, 51v de terre gisant audit Willebonne, remploi de patrimoine à ladite Péronne, listant d'amont à Adrienne PARMANT, d'aval à Jan MACHART à cause de sa femme, aboutant vers soleil et vers mer à Jan MACHART, à cause dite.
14. Item, au quief Boullart, par avant Jan POSTEL, 1/3 m de pré gisant es prés de Lescoire , listant vers soleil au pré du sanctuaire St-Martin, vers mer à Jacques WALLEUX, aboutant d'amont à Jan STERIN, à cause de sa femme, d'aval à la becque.
15. Item, au quief Robert Labbé, par avant Guérard Le Foullon, 3q de terre gisant à le Frette de Hèghes, listant d'amont à Jan LABBE, d'aval à ladite Péronne et ses enfants, ... (seigneurie ?) du dit Hèghes, aboutant vers soleil à le Verdevoie, vers mer à la rue.
16. Item, au quief Pierre Le Foullon, par avant Jan Le FOULLON, 28v de terre gisant vers mer Coubronne, listant d'amont à Anthoine XPIEN, d'aval et aboutant vers mer à Jan de TRAMECOURT, vers soleil à Marand CHIETTE et est terrage.
17. **Marguerite LESTRANGNE, fille Laurent**, par avant Gillette de Le COURT, tient au quief Serpent 1m de terre gisant d'amont la Croix de Coubronne, listant vers soleil à Regnault du BOIS, vers mer aux enfants Gilles TIEULLIER, et aboutant d'amont aux tournières, d(aval à Messieurs, doit aux prébendes 5s parisis et est terrage.
18. Item, au quief Boullard, par avant Jacques LESTRANGNE, 0,5m 16v de terre gisant au camp de Bramelaire, listant vers soleil au chemin qui mène de la Sablonnière aux prés de Lescoire, vers mer à Pierre Andrieu, aboutant d'amont à ladite Sablonnière, d'aval au manoir Jan de LOHEN, lesquelles 0,5m 16v doivent aux Anniversaires à raison de 40s parisis à portionner sur 6q 16v, tant manoir que terre, dont il y en a 1m au manoir dudit de LOHEN, qui portionne avec les 0,5m 16v
19. **Denise LESTRANGNE, fille Baudin et de Jenne LEROY**, tient au quief Logart par avant Marguerite POUILLON tient au quief Logart par avant Marguerite POUILLON 0,5m 10v de jardin de présentement non amazé pris sur la liste d'amont de 1m 10v nommée le Rihotte , gisant à Coubronne, listant d'amont à Michel PERDU, d'aval à Jacques de WAVERANS, à cause de sa

femme, aboutant vers soleil à Maroie LEROY, vers mer à la rue qui mène de Coubronne à Izelinghem.

20. Item, au quief Logart, par avant Jean LE SURRE, 0,5q de jardin pris au milieu de 5q de jardin gisant à Coubronne, listant d'amont à Jacques POSTEL (barré : aux enfants Martin de FRANCE), d'aval aux enfants Franchois de PERNES, aboutant vers soleil à la rue qui mène de Coubronne à Izelinghem, vers mer à plusieurs, doit à la Bourse Commune 15d parisis et à la fabrique de St-Omer 7s parisis et à la chapelle St-Eloy en l'église de St-Omer 10s parisis à portionner sur les 5q de manoir.
21. Item, au quief Ploucquemenze, par avant ledit Jan LE SURRE, 1q d'enclos par avant ledit LE SURRE pris au milieu de 2m 16v d'enclos, gisant audit lieu, listant d'amont à Jan FRANCHOIS, d'aval aux hoirs Franchois de PERNES, aboutant vers soleil au jardin devant nommé, vers mer à Liénart PASQUIER (barré :aux enfants de feu Jan ANSEL).
22. Item, au quief Logart, 1 q 4v (surcharge 3,5q sur la liste d'a...) pris au milieu de 6,5q, par avant Laurent LESTRANGNE, gisant au Broucquelquin, listant d'amont à Sire Josse VANOST , d'aval à Estienne STERIN, aboutant vers soleil à Josse Du CASTEL, vers mer au fossé du Broucquelquin, doit aux Anniversaires 0,5 razière de blé à portionner sur les 6,5q de terre et doit terrage.
23. Item, au quief Pierre Hurtemoulle, par avant Guille Du CASTEL, 0,5m de terre prise sur la liste d'aval de 1m, gisant en la vallée de Coubronne, listant d'aval aux tournières, d'amont à Jan LE DOUX, aboutant vers soleil aux enfants Adam HURANT, vers mer au chemin qui mène d'Ecques à Coubronne, doit aux Anniversaires pour l'obit Simon GAUDDEFFROY 10s courant la mesure et est terrage.
24. Item, par avant ledit Guille Du CASTEL, 0,5m 0,5q pris sur la liste vers mer de 3,5m, franc de rente, gisant en la vallée de Coubronne , listant vers soleil à Jan Du PUICH, vers mer aux terres de Rond et autres, aboutant d'amont au fief Marie GAUTTRAN, d'aval à Gilles THIEBAULT, doit aux Anniversaires pour l'obit Simon GAUDDEFFROY 121s courant la mesure.
25. **Jacques de WAVERANS, à cause de Laurenche FRANCHOIS, sa femme**, tient au quief Logart par avant Marguerite POUILLON tient au quief Logart par avant Marguerite POUILLON 0,5m de jardin de présentement non amazé pris sur la liste d'aval de 1m 10v nommée le Rihotte , gisant à Coubronne, listant d'amont à Denise LESTRANGNE, d'aval à Josse Du CASTEL, aboutant vers soleil à Maroie LEROY, vers mer à la rue qui mène de Coubronne à Izelinghem.
26. **Philippote LESTRANGNE** tient 1q 19v en 2 articles au milieu de 5q, listant d'amont à Jacques POSTEL, d'aval à Baudin PARMANT, à cause de sa femme, aboutant vers soleil à la rie, vers mer à ladite Philippote, etc.²¹

²¹ Cet item est lié au second article du rapport de Denise LESTRANGNE et a été ajouté ultérieurement (encre différente). Un correctif ?

Extraits du cueilloir de 1552

5

1. **Les hoirs Gilles LESTRANGNE** tiennent au quief Pierre de Wisque 1m 42v de pré gisant d'aval le Hamel
2. desdits 2m de jardin nommé le Puich aux Vacques qui doivent demi quief d'avoine Michiel de Verlinghes
3. du quief Brissault 6q de jardin gisant d'amont Westecque 4. du quief Clay Raulle 1m de jardin gisant d'aval la rue de Waboulle
5. item 0,5m de jardin audit lieu qui doit 7d p.
6. du quief Clay Raulle 1m de jardin audit lieu
7. item 5,5q de jardin audit lieu qui doivent 12s p
8. du quief Hughes Terry 1m de terre ahanable au Veldequin
9. du quief Pierre de Wisque 48v audit lieu
10. du quief Brissault 3q 8v de terre gisant en la vallée d'Ecques
11. du quief Hughes Terry 1q de terre audit lieu
12. du quief Robert Le Bailly 33v gisant d'aval le Veldequin
13. du quief Pierre LESTRANGNE 1m de terre gisant vers soleil le Guise Buisson
14. du quief Picottin 9q 1,5v audit lieu
15. du quief Engherand Oste 1m de terre audit lieu
16. du quief Robert Le Bailly 1,5q de terre gisant dessous les rietz de Mussen
17. du quief Robert Le Bailly 7,5q de terre gisant au Mallefoy
18. du quief Jehan Jullien 16v de terre gisant vers mer le Cauchie
19. du quief Simon Le Roy 30v de tgerre gisant vers soleil le Cauche
20. du quief Pierre LESTRANGNE 3q de terre gisant vers soleil le Waboulle
21. du quief Jacquemart Bizet 6q de pré gisant d'amont le Brusle
22. du quief Collart Le Boscre 7q 22v de rietz gisant d'amont le Puich aux Vacques
23. du quief M de Verlinghen 1m de jardin gisant d'amont Westecque

6

24. **Bazille LESTRANGNE par avant Guille LESTRANGNE** tient au quief Hughes Terry 7q 4v de jardin gisant en la vallée d'Ecques

25. dudit 1m de rietz et jardin gisant d'amont Westecque, doit aux prébendes ...

7

26. **Jennette LESTRANGNE, fille de Pierre LESTRANGNE**, tient au quief Laurent Hourtemoulle 44v de manoir gisant au Brusle

27. du quief Laurent Hourtemoulle 3,5q de rietz gisant vers soleil le Brusle

28. du quief Pierre Hourtemoulle 3q de rietz audit lieu

29. du quief Simon Macqueminne 3q 4v de pré gisant d'aval le Brusle (*article barré*)

30. du quief Laurent Hourtemoulle 1q 21v de pré audit lieu (*article barré*)

31. du quief Pierre Hourtemoulle 3,5q gisant de terre à Moncheborne (*article barré*)

32. du quief Laurent Hourtemoulle 6q 15v gisant tant bois que rietz vers soleil le Brusle

33. **Pierre LESTRANGNE, père de la dite Jennette**, tient au quief Laurent Hourtemoulle 0,5m gisant vers soleil le Brusle

17

34. **Jehan LESTRANGNE, fils Robert**, tient au quief Collart Perdu, 3q de terre gisant au Halvedries

35. du quief Robert Le Bailly 0,5m de terre gisant vers soleil le chemin d'Inghem

36. du quief Pierre de Le Porte 5q de manoir gisant à le Waboulle

37. dudit 1m 16v de jardin gisant au Wingard, doit aux prébendes

38. du quief Pierre LESTRANGNE, 0,5m 18v gisant à la justice du Hamel

39. du quief Simon Le Roy 1q 7v gisant au Mortoille

40. du quief Engherand Oste 3q de jardin gisant vers soleil le rue de le Waboulle

18

41. **Nicolas LESTRANGNE, fils Robert**, tient au quief Simon Le Roy 3q de manoir gisant à le Cauchie

42. du quief Jehan Jullien 1,5m de terre gisant derrière le Cauchie et est des terres du Pen.

43. du quief Jehan Willemot 1m de terre gisant à l'entrée de Baghenes, doit 12s p la mesure dont Messieurs rabattent la rente en quief.

44. du quief Jacquemart Bizet 3,5q de terre gisant au Becquedel ...

20

45. **Jehanne LESTRANGNE, veuve de Thomas HULLIN**, tient au quief Simon Le Roy 30v gisant vers soleil le Cauchie

21

46. **Nicolas LESTRANGNE, comme mari et bail de Jenne Le MARCHANT, veuve de Josse Le FOULLON**, tient au quief Boullard 2m 15v de manoir gisant à Bramelaire
47. dudit quief Boullard 7q 2v de terre gisant au champ de Bramelaire
48. du quief Willebonne 1,5q de pré gisant à Willebonne
49. dudit 1q 3v au Wistraet
50. du quief Guille Labbé 3q 20v de terre gisant au Wistraet
51. du quief Boullard 0.5m 23v gisant d'aval les prés d'Izelinghen
52. du quief Mallin Labbé 3q de terre gisant dessus Lescoire
53. du quief Boullard 3q de terre gisant au champ de Bramelaire
54. du quief Boullard 0,5m de pré gisant àç lescoire
55. du quief le Dreghere 0,5m de pré gisant à Lescoire
56. du quief Jehan Jullien 1m 0,5q de terre gisant vers soleil le Cauchie par achat fait à Oudart XPIEN et Massette HULLIN
57. du quief Simon Le Roy 1,5q de terre gisant vers soleil le Cauchie

26

58. **Péronne HAGNEREL, veuve de feu Jacques LESTRANGNE** tient au quief Boullard 7,5q de manoir gisant à Bramelaire (article mis sur le compte de Damien CHUETTE)
59. du quief Pierre de le Porte 0,5m de terre par avant Marand CASSEL
60. du quief Boullard 3q de terre gisant au champ de Bramelaire par avant Oudart De LATTRE
61. du quief Jehan Willemot 3q 8v de terre gisant dessous le Cauchie par avant Jehan de Le Fontaine
62. du quief Jehan Jullien 3q 9v de terre par avant Oudart CRESTIAN gisant au chemin de Querecque
63. Ladite 3q de terre francque de rente gisant d'aval Izelinghen
64. du quief Boullard 3q de terre par avant POSTEL gisant au champ de Bramelaire
65. du quief Boullard 0,5m de terre gisant au champ de Bramelaire par avant Gherard Le FOULLON
66. du quief Boullard 18v de terre gisant d'aval les prés d'Izelinghen par avant Jehan Le ROY
67. du quief Logard 15v de terre audit lieu par avant ledit Jehan Le ROY
68. du quief Boullard 17v de terre gisant au champ de Bramelaire par avant Jehan Du CASTEL

69. du quief Gilles Bredemez 0,5m 16v de terre gisant emprès la Croix de Coubronne par avant Oudart LABBE
70. du quief Boullard 0,5m 16v de terre gisant au champ de Bramelaire par avant Simon Du CASTEL
71. du quief Boullard 0,5m 0,5q de manoir gisant à Bramelaire par avant Guille VANDICQUE
72. du quief Boullard 3q de pré gisant es prés de Lescoire
73. du quief Boullard 0,5m 0,5q de pré gisant au Wacoul
74. du quief Picottin 0,5m de terre en la vallée d'Ecques par avant Jehan de FREMANTEL
75. du quief le Boscre 0,5m de terre gisant à l'Oblet par avant Jehan de FREMANTEL
76. du quief Jehan Willemot 60v de terre gisant vers mer le Cauchie
77. du quief Jehan Willemot 10v de terre gisant vers mer le Vauchie
78. du quiel le Dreghere 86v de pré gisant es prés de Lescoire
79. du quief Pierre Le Foullon 0,5m 8v de terre gisant à Canterrine
- 28
80. De lui (**Hamelin BRANDEFER**), à cause de **Maroye LESTRANGNE, sa femme**, tient 3,5q de terre ahanable au quief Boullard gisant au champ Bramelaire
- 29
81. **Les enfants Damien CHUETTE qu'il eut de Marguerite LESTRANGNE** qui fut sa femme (...)
- (...)
- 72
82. De lui (**Adam Le DOUCH**) à cause de **Jehanne LESTRANGNE, sa femme**, tient au quief Boullard 6q 22,5v de manoir gisant à Bramelaire
- 91
83. **Laurent LESTRANGNE** tient au quief Boullard 0,5m 22,5v de manoir gisant à Bramelaire
84. **Baudin LESTRANGNE** tient au quief Le Dreghere 3q de jardin gisant à Bramelaire
85. du quief Ploucquemenze 5q de terre gisant vers mer Izelinghen
86. du quief Logard 3,5q de terre gisant vers mer Coubronne
87. **Adenette LESTRANGNE (surcharge Herry BOUTON)** tient au quief le Dreghere 0,5m de terre gisant à Bramelaire
88. du quief Mallin Labbé 3q de pré gisant es prés de Lescoire

- 89. du quief le Dreghere 0,5m de terre gisant dessus Lescoire
- 90. du demi-quief Guille Labbé 1q de terre gisant dessus Lescoire
- 91. du quief Logard 3q de terre gisant vers mer Coubronne

92

- 92. **Jacqueminette LESTRANGNE** tient 1m de pré francque de rente gisant es prés d'Izelinghen
- 93. du quief Ploucquemenze 1m de terre gisant vers mer Coubronne
- 94. du quief Boullard 3q de terre gisant au champ de Bramelaire

146

- 95. **Péronne LESTRANGNE, veuve de Jehan LE SURRE**, tient au quief Logard 1q de manoir gisant à Coubronne
- 96. du quief Ploucquemenze 1m 16v d'enclos gisant vers mer ledit manoir
- 97. du quief Simon Mallet 5q 4v de terre gisant à la Croix de le Cauchie
- 98. du quief Pierre BULTEL 5q 8v de terre gisant à Moncheborne
- 99. du quief Agnieulx Vivien 1m 8v gisant vers soleil la Croix de le Cauchie
- 100. du quief Agnieulx Vivien le 1/3 d'une mesure gisant en la vallée de le Cauchie et sont des terres Sire Martin WILLEMOT doivent aux prébendes 12s p la mesure et rabattent Messieurs la rente de quief.

150

- 101. **Guille BAZIN, à cause de Jehanne LESTRANGNE, sa femme, fille de Pierre**, tient 5q 7v de manoir gisant au Wingart qui doit aux prébendes le 1/3 d'une razière de froment
- 102. (...)

Extraits du cueilloir de 1545

4

1. **Loyze CONSTANT veuve de feu Guille LESTRANGNE** tient 0,5m 0,5q de pré gisant d'amont le vivier, doit aux prébendes 7s ...
2. du quief Laurens Hurtemouille 3q de terre gisant dessous le Cauchie
3. du quief Pignbe 19v de terre gisant audit lieu
4. **Gilles LESTRANGNE** tiennent au quief Pierre de Wisque 1m 42v de pré gisant d'aval le Hamel
5. Ledit 2m de jardin nommé le Puich aux Vacques qui doivent demi quief d'avoine Michiel de Verlinghes
6. du quief Brissault 6q de jardin gisant d'amont Westecque 7. du quief Clay Raulle 1m de jardin gisant d'aval la rue de Wabouille
8. Ledit 0,5m de jardin audit lieu qui doit 7d p.
9. du quief Clay Raulle 1m de jardin audit lieu
10. Ledit 5,5q de jardin audit lieu qui doivent 12s p
11. du quief Hughes Terry 1m de terre ahanable au Veldequin
12. du quief Pierre de Wisque 48v audit lieu
13. du quief Brissault 3q 8v de terre gisant en la vallée d'Ecques
14. du quief Hughes Terry 1q de terre audit lieu
15. du quief Robert Le Bailly 33v gisant d'aval le Veldequin
16. du quief Pierre LESTRANGNE 1m de terre gisant vers soleil le Guise Buisson
17. du quief Picottin 9q 1,5v audit lieu
18. du quief Engherand Oste 1m de terre audit lieu
19. du quief Brissault 3,5q de terre gisant à Clarquevelt
20. du quief Jehan Pèlerin 6q 18v d'aval Clarquevelt
21. du quief Pierre de le Porte 17v de terre audit lieu
22. du quief Robert Le Bailly 1,5q de terre gisant dessous les rietz de Mussen
23. du quief Robert Le Bailly 7,5q de terre gisant au Mallefoy
24. du quief Jehan Jullien 16v de terre gisant vers mer le Cauchie
25. du quief Simon Le Roy 30v de tgerre gisant vers soleil le Cauchie
26. du quief Jacquemart Bizet 6q de pré gisant d'amont le Brusle

27. Ledit 18,5v tant pré que cressonnière gisant au Brusle doit à le ... de 9d p à portionner sur 7q tant manoir que pré que cressonnière
28. du quief Pierre LESTRANGNE 3q de terre gisant vers soleil le Waboulle
29. du quief Jacquemart Bizet des 20 mesures 6q de pré gisant d'amont le Brusle
30. du quief Collart Le Boscre par avant Anthoine de Le LOIGE 7q 22v de rietz gisant d'amont le Puich aux Vacques
31. du quief Hughes Terry.7 quartiers de jardin pris en 3m 3q par avant Guillaume LESTRANGNE gisant en la vallée d'Ecques
32. Le dit 1m à usage de rietz et jardin gisant d'amont Westecque francque de rente
33. du quief Micquiel de Verlinghes 29v gisant en la vallée d'Ecques (*article barré*)
34. du quief Pierre LESTRANGNE 3q de manoir gisant à Waboulle

7

35. **Pierre LESTRANGNE** tient au quief Collard Perdu 6q tant rietz que pré gisant au Bocquedel
36. du quief Jacquemart Bizet du Furton 6q de rietz audit lieu
37. du quief Jacqot Hourtemouille 3q gisant d'amont le Brusle
38. **Jennete LESTRANGNE** tient au quief Laurent Hourtemouille 44v de manoir gisant au Brusle
39. du quief Laurent Hourtemouille 3,5q de rietz gisant vers soleil le Brusle
40. du quief Pierre Hourtemouille 3q de rietz audit lieu
41. du quief Simon Macqueminne 3q 4v tant pré que terre gisant d'aval le ... (Hurte ?)
42. du quief Laurent Hourtemouille 1q 21v tant pré que terre audit lieu
43. du quief Pierre Hourtemouille 3,5q gisant à Moncheborne
44. du quief Laurent Hourtemouille 1m 15v de rietz et bois gisant vers soleil le Brusle

18

45. **Jehan LESTRANGNE** tient au quief Collart Perdu 3q de terre gisant au Halvedries
46. du quief Robert Le Bailly 0,5m de terre gisant vers soleil le chemin d'Inghem
47. du quief Pierre de Le Porte 5q de manoir gisant à le Waboulle
48. ledit 1m 16v de jardin gisant au Wingard, doit aux prébendes 9s p
49. du quief Pierre LESTRANGNE, 0.5m 18v gisant à la justice du Hamel
50. du quief Simon Le Roy 1q 7v gisant au Mortoille

51. du quief Engherand Oste 3q de jardin gisant vers soleil le rue de le Waboulle
52. **Nicolas LESTRANGNE** tient au quief Simon Le Roy 3q de manoir gisant à le Cauchie
53. du quief Jacquemart Bizet 3,5q de terre gisant au Bocquedel
54. ledit des parties Josse Le FOULLON tient au quief Boullard 2m 15v de manoir gisant à Bramelaire
55. dudit quief Boullard 7q 2v de terre gisant au camp de Bramelaire
56. du quief Willebone 1,5q de pré gisant à Willebone
57. du quief Guille Labbé 0,5m 8v de terre gisant au Wistraet
58. du quief Boullard 3q de terre gisant au camp de Bramelaire
59. dudit quief Boullard 0,5m 23v de terre gisant d'aval les prés d'Izelinghen
60. du quief Maillin Labbé 3q de terre dessus Lescoire
61. du quief Boullard 0,5m de terre gisant au camp de Bramelaire
62. du quief Boullard 0,5m de pré gisant à Lescoire
63. du quief le Dreghere 0,5m 6,25v de pré gisant à Lescoire
64. du quief Willebone 1,5q de terre gisant au Wistraet

19

65. **Jehanne LESTRANGNE, veuve de Thomas HULLIN**, tient au du quief Jehan Jullien 1,5m de terre gisant derrière le Cauchie et est des terres du Pen
66. **du** quief Simon Le Roy 30v gisant vers soleil le Cauchie et sont des terres du Pen

27

67. **Jacques LESTRANGNE** tient au quief Boullard 7,5q de manoir gisant à Bramelaire
68. du quief Boullard 7q de terre gisant au camp de Bramelaire
69. du quief Boullard 3q de terre gisant au camp de Bramelaire
70. ledit 3q de terre gisant d'aval Izelinghen
71. du quief Brissault 3q gisant la Croix de Théroouanne
72. ledit 0,5m 7v de terre francque de rente gisant en Baghenes
73. ledit 40v de terre francque de rente gisant dessus Ront
74. du quief Boullard 0,5m de terre gisant au camp de Bramelaire
75. du quief Boullard 6q 15v de manoir gisant à Bramelaire

- 76. du quief Willebone 1q de terre gisant d'amont Willebone
- 77. du quief Boullard 0,5m 16v de terre gisant au camp de Bramelaire
- 78. du quief Boullard 28v de terre gisant au camp de Bramelaire
- 79. du quief Boullard 0,5m 0,5q de manoir gisant à Bramelaire
- 80. du quief Le Dreghere 86v de pré gisant es prés de Lescoire
- 81. du quief Le Dreghere 1,5q de terre gisant à Lescoire
- 82. du quief Boullard 0,5m de pré gisant es prés de Lescoire
- 83. du quief Boullard 0,5m 0,5q de pré audit lieu
- 84. du quief Pierre Le Foullon 1,5q de terre gisant au Blailmant
- 85. du quief Pierre Le Foullon 0,5m 8v de terre gisant à Canterrine
- 86. du quief Collard Le Boscre 0,5m de terre gisant à l'Oblet
- 87. du quief Picottin 0,5m de terre en la vallée d'Ecques
- 88. du quief Jehan Willemot 60v de terre gisant vers mer le Cauchie
- 89. du quief Jehan Willemot 10v de terre gisant vers mer le Cauchie
- 90. du quief Boullard 1q de pré gisant es prés de Lescoire
- 91. du quief Boullard 65v de pré gisant es prés de Lescoire
- 92. du quief Pierre de le Porte 0,5m de terre par avant Marand CASSEL
- 93. du quief Boullard 3q de terre gisant au camp de Bramelaire
- 94. du quief Logard 9q d'aulnaie gisant d'amont Izelinghen

65

- 95. **Walbine LESTRANGNE** (surcharge : **veuve Oudard CHRESTIEN**) tient au quief Jehan Jullien 3q 9v de terre gisant au chemin de Querecques
- 96. du quief Jehan Willemot 1q de terre ahanable gisant à l'entrée de Baghenes et est des terres de Sire Martin WILLEMOT doit à la ... de 12s p la mesure
- 97. du quief Jehan Bardoul 1q de terre gisant à la Sainte Fontaine de Clittevelt
- 98. du quief Picottin 1m 19v de manoir et jardin gisant d'aval le Cauchie et l'occupe en douaire de **Jehan PAPPEGAY le Jeune**.
- 99. **Jehan LESTRANGNE dit Notte**, demeurant à Wencly, tient au quief Jehan Willemot 3q de terre ahanable gisant à l'entrée de Baghenes et sont des terres de sire Martin WILLEMOT doit à la ... de 12s p la mesure

68

100. **(Adam Le DOUCH)** du quief Boullard 6q 22,5v de manoir gisant à Bramelaire
101. du quief Collard PERDU 3q tant rietz que terre gisant au Halvedries par avant Jennet et Mottinet PAPPEHA.

86

102. **Laurent LESTRANGNE** tient au quief Boullard 0,5m 22,5v de manoir gisant à Bramelaire
103. du quief Le Dreghere 1q de pré es prés de Lescoire

104. **Baudin LESTRANGNE** tient au quief Le Dreghere 3q de jardin gisant à Bramelaire
105. du quief Ploucquemenze 5q de terre gisant vers mer Izelinghen
106. du quief Logard 3,5q de terre gisant vers mer Coubronne

107. **Adenette LESTRANGNE** tient au quief le Dreghere 0,5m de terre gisant à Lescoire
108. du quief Mallin Labbé 3q de pré gisant es prés de Lescoire
109. du quief le Dreghere 0,5m de terre gisant dessus Lescoire
110. du demi-quief Guille Labbé 1q de terre gisant dessus Lescoire
111. du quief Logard 3q de terre gisant vers mer Coubronne

112. **Jacqueminette LESTRANGNE** tient 1m de pré francque de rente gisant es prés d'Izelinghen
113. du quief Ploucquemenze 1m de terre gisant vers mer Coubronne
114. du quief Boullard 3q de terre gisant au champ de Bramelaire

136

115. **Péronne LESTRANGNE, veuve de Jehan LE SURRE**, tient 19v de manoir gisant à Coubronne au quief Logard
116. du quief Ploucquemenze 1m 22v d'enclos gisant vers mer ledit manoir
117. du quief Collard Perdu 1q 16,5v de terre gisant dessous le Bois d'Ecques
118. du quief Pierre Hourtemouille 5q 8v gisant à Monchborne
119. du quief Agnieulx Vivien 1m 8v gisant vers soleil la Croix de le Cauchie
120. du quief Agnieulx Vivien le 1/3 d'une mesure gisant en la vallée de le Cauchie et sont des terres Sire Martin WILLEMOT doivent aux prébendes 12s p la mesure et rabattent Messieurs la rente de quief.

121. du quief Guille Crestien 1,5q de terre gisant dessous le Cauchie et sont des terres Sire Martin WILLEMOT doivent à la raison de 12s p la mesure.

Extraits du Gros des Notaires de Saint-Omer

(Extraits issus des relevés de Philippe DERIEUX, Yves LEMAIRE,...) Rente du
16/03/1587 – n°106

Bauduin CARON, laboureur à Ecques x Catherine LESTRANGNE

Rente du 16/03/1587 – n° 40

Gilles LESTRANGNE, laboureur à Ecques x Fremine CHRETIEN

Rente du 13/02/1584 – n° 104

Gilles LESTRANGNE, laboureur à Ecques x Fremine CHRETIEN

Transaction du 14/03/1583 – n° 2

Andrieu BOURGEOIS, , laboureur à Ecques x Catherine LESTRANGNE

Cm 05/01/1588 acte 50

- LE BINDERE Anthoine, ass. de Jehan LE BINDERE son père, Gilles LE BINDERE et Jehan ROBBES ses oncles, Jacques SAGOT et Franchois DE CREPY ses b.oncles
- BOURGEOIS Franchoise, ass. de Andrieu BOURGEOIS et Catherine LESTRANGNE ses père et mère, Adrien LE CRAS son fr. utérin²², Jehan PETQUAIN son grand oncle, Jehan LOSTE et Laurent DE LE HAYS ses b.oncles.

Transport n° 36 – 09/03/1612 –

Pasquier BOURGEOIS, bourgeois brasseur demt en cette ville de St-Omer (...) reçu comptant de Franchois DU MONT, bourgeois (...) rente ... constituée par Franchois LESTRANGNE et Jacquemine ALARD, sa femme par lettres passées par devant mayeur et échevins de la Srie d'Ecques le 01/01/1563 et de laquelle le dit comparant a acquis le droit avec ... de Michiel MAHIEU et Bonne LE FEBVRE (...)

405 - Cm 19/10/1569 acte 3

- DE HEGHES Philippe, ass. de Jehan DE HEGHES son fr., Bauldin LESTRACQUE son b.fr.
- POUCHOLLE Nicolle, f. de + Jehan POUCHOLLE, ass. de Marie WIDECOCQ sa mère, Pierre POUCHOLLE son oncle, Adrien DU MOUSTIER, bailly de la terre et Sgrie d'Ecque

611 - Cm 09/04/1627 acte 30

- LESTRANGE Eustache j.h. à marier demt à Blendecques, ass. de Adrien son père, Robert DU FOUR bailly des Dames de Blendecques son oncle et Jehan DE HEGHES son cousin;

²² fils de Jan LE CRAS, le premier mari de Catherine

- CREULEUX Jenne j.f. à marier, ass. de Michielle DE WINCK veuve de Jan CREULEUX sa mère et Philippe LOSTE bgs dcv

1451 - Cm 12/01/1648 acte 65

-
- LOUCHIER Jean laboureur demt à Blendecques j.h. à marier, ass. de Jacques LOUCHIER son fr., Charles MOULART, George DU PON et Pierre LESTRANGE ses b.fr.;
 - DE LATTRE Isabeau j.f. à marier demeurante en cv, ass. de Marie TITRENNE veuve de Jan DE LATTRE sa mère, Pierre CARPENTIER son b.fr., et Pierre CAUDRON son cousin et bon ami

1037) Vente N° 151 le 13/5/1649 :

Guillae DE MAMEZ et Barbe CARPENTIER sa femme, Mathieu CLABAULT et Margte VAILLANTE sa femme, Mathias DUPONDT et Marie VAILLANTE sa femme, Godefroy VAILLANT, Jacqueline VAILLANTE sa soeur et Martine VAILLANTE aussy leur soeur, les dits VAILLANT enfans et hers de Jacques VAILLANT et à pnte déffuncte Anthoinette CARPENTIER leur mère ; Jacques DE MOLLE coultier ; à Pasquier DELEZOEDE et Jacqueline LESTRANGE sa femme, Pierre LESTRANGE et Nicolle LOUCHIER sa femme ; tres à Blendecq en « la Vallée d'Alguiere

133) Mariage N° 16 le 31/7/1667 :

- Pierre DELEZOIDE joesne à marier de Pasquier demt à Blendecques, adsisté de son dit père et Jean DELEZOIDE son oncle paternel et de Pierre LESTRANGE son oncle maternel;
- Anne FAYOLLE vefve de feu Jean CRAUWET de Blendecques, Jenne CRAUWET sa fille à marier, adsistée de Matthieu FAYOLLE son oncle maternel, Pierre BECQUELIN et Paul LAURENT ses beaux oncles;

139) Mariage N° 13 le 8/6/1668 :

- Henry HEBAN jh à marier demt présentement à Blendecq, fils d'Alexandre et Anne LESTRANGE, adsisté de Pierre LESTRANGE son oncle maternel;
- Nicolas DUPONT de Blendecq et Jacqueline DUPONT sa fille à marier, adsistée de Jacques COLMAN son bel oncle;

Mariage N° 39 le 26/6/1678 :

- Jacques LESTRANGE fils à marier de Pierre et de feu Nicole LOUCIER, de Blendecques, adsisté de son dit père, d'André LESTRANGE son frère et de Pierre DELEZOEDE son cousin ;
- Antoine HAMBRE labour à Blendecques, Jenne TARTARE sa femme et Marie (DE) HAMBRE leur fille à marier, adsistée de ses dits père et mère, d'Antoine HAMBRE son frère ; *Mariage à Blendecques le 26/6/1678.*

150) Mariage N° 8 le 18/4/1682 :

- Jan GOIDIN jh à marier, fils de feux Antoine et d'Anne LEBINDRE, de Blendecques, adsisté de Jan BECLIN, son beau-frère et d'André LESTRANGE son cousin remué de germain ;
- Pétronelle Anne LAY jf à marier de feu Guillaume et de vivante Anne GRIMBERT, adsistée de Dominicque LELAIT son beau-père et d'icelle GRIMBERT sa mère, Francois GRIMBERT laboureur à

Lespinoy paroisse de Pihem et de Jacques GRIMBERT, du dit lieu, ses oncles *Mariage à Pihem le 13/5/1682.*

496) Mariage N° 91 le 29/4/1684 :

- Jacques LESTRANGE vefvier de Marie HAMBRE, labour à Blendecques, adsisté de Pierre DELEZOIDE lieutenant de Blendecques, son cousin germain ;
- Jacques LEMOL labour au dit lieu et Anne FAYOLLE sa femme, et Anne CRAUEE (CRAUWET) jf à marier, qu'elle FAYOLLE at retenu de Jan CRAUWE son premier mary, adsistée de Mathieu FAYOLLE, oncle d'icelle Anne CRAUWET ; *Mariage à Blendecques le 29/5/1684.*